



Présentation par Monsieur Georges ZIEGLER 1^{er} Vice-Président

PLAN LECTURE PUBLIQUE 2016 / 2020

**Georges ZIEGLER**1^{er} vice-présidentÉconomie, culture et
évaluation des politiques
départementales

« La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté »

François Mauriac

La lecture publique, compétence obligatoire des départements, prend toute sa place dans l'animation et l'attractivité des territoires.

Souvent dernier service public dans les communes les plus rurales, la bibliothèque municipale, équipement de proximité, est également un lieu de vie intergénérationnel, ouvert sur le pluralisme culturel.

La médiathèque départementale accompagne les équipes, bénévoles et salariées, en charge des bibliothèques-médiathèques des communes de moins de 10 000 habitants dans l'exercice de leur mission de service public. Il s'agit de les aider à répondre aux enjeux du 21^{ème} siècle et aux attentes, en constante évolution, des usagers et des nouveaux publics.

Le réseau ligérien de lecture publique a au cours du Plan départemental de développement de la lecture publique 2006-2015, franchi un grand pas vers la professionnalisation des équipes et l'adaptation de son offre documentaire et de services.

Tirant les enseignements du précédent plan, le Département positionne la lecture publique au cœur de l'aménagement du territoire et au service de la qualité de vie des Ligériens, avec une attention particulière à l'équité territoriale et à l'égalité des chances.

Résolument ouverte à des partenariats, renforcés ou nouveaux, la lecture publique s'exercera en :

- Co-construisant des réseaux de lecture publique avec les EPCI
- Mutualisant ressources documentaires et compétences avec les EPCI, les villes de plus de 10 000 habitants, les médiathèques départementales d'Auvergne Rhône-Alpes
- Fédérant les savoir-faire locaux autour de l'action culturelle et en les ouvrant à d'autres disciplines artistiques et culturelles
- Inscrivant le numérique en transversalité dans les différentes politiques départementales et dans son offre documentaire et de services
- Portant une attention toute particulière à 5 territoires repérés comme prioritaires dans l'accompagnement vers une offre de qualité.

J'ai choisi de mettre en place des réunions publiques dans les cantons au plus près des acteurs locaux pour présenter les axes de mise en œuvre et répondre aux questions des partenaires, communes et EPCI, élus et équipes en charge des bibliothèques et médiathèques.



Rappel : Plan départemental de développement de la lecture publique 2006-2015

Objectifs

Organiser un réseau ligérien de lecture publique plus moderne et plus efficace, afin de répondre aux nouvelles attentes des usagers.

2006-2015 : Axes de mise en œuvre

- **Conventionnement** Département/commune ou E.P.C.I.
- **Dispositif d'appui**
 - aide à l'investissement et au fonctionnement
 - accompagnement à l'informatisation
 - développement de la formation et de l'action culturelle
 - émergence de **Médiathèques têtes de réseau**, équipements intercommunaux structurants.

→ **Professionnalisation** des équipes en charge du réseau

- **Adaptation des services de la M.D.L.**
 - Une desserte du réseau plus réactive
 - Un site internet pour la consultation du catalogue, les réservations en ligne et la gestion des fonds
 - Des navettes mensuelles d'acheminement des réservations
 - L'élargissement de l'offre en CD et DVD et sensibilisation au numérique
 - La réorientation des missions des médiathécaires vers l'ingénierie culturelle et territoriale



BILAN 2006-2015

- Effet levier de ce plan et du dispositif d'aides : **création d'une dynamique sur l'ensemble du réseau**
 - évolution du niveau de service rendu
 - nombre de réservations multiplié par 5
 - ensemble des bibliothèques-médiathèques équipées d'un poste informatique et 70% informatisées (10% en 2006)
 - augmentation de 30% du nombre d'équipes en formation
 - augmentation de près de 10% du nombre d'usagers
 - prise en compte de la lecture publique dans l'aménagement du territoire et émergence de la notion de réseau
 - soutien de l'État à travers 2 conventions triennales : aides « bonifiées » au réseau et aux projets départementaux
- **Des limites**
 - concept de médiathèque tête de réseau inadapté aux territoires ruraux : 4 labellisées
 - insuffisamment d'actions de médiation, notamment en direction des publics empêchés
 - certains territoires encore privés d'une offre de lecture publique structurée et professionnalisée
 - des services encore insuffisants dans certaines communes

PLAN LECTURE PUBLIQUE 2016-2020

- Lignes directrices, **la lecture publique**
 - **au cœur de l’animation et de l’aménagement du territoire** et au service de la qualité de vie de l’ensemble des citoyens
 - **inscrite dans les politiques départementales** : Plan Jeunes, Agenda 21, Schéma Directeur Territorial d’Aménagement Numérique
 - **attentive à l’équité territoriale** et l’égalité des chances afin de « ne laisser personne sur le bord du chemin » de la culture

Axes de mise en œuvre

- **Co-construction de réseaux de lecture publique** avec les communes et EPCI
- **Diagnostics territoriaux** pour une meilleure adéquation entre la qualité du service attendu et la réalité locale
- **Charte qualité** autour de 4 niveaux de service et nouvelles conventions
- **Priorité aux territoires les plus ruraux**, éloignés de l’offre culturelle. 5 identifiés : Belmont-Charlieu, La Pacaudière, Pays d’Urfé, Pays de St-Bonnet-le-Château, Forez Est
- Dispositif d’appui à l’investissement et au fonctionnement réorienté vers un **soutien renforcé aux projets intercommunaux**
- Mise en œuvre d’un **projet numérique ambitieux**
- Affirmation de la légitimité des bibliothèques-médiathèques dans la promotion du numérique
- Accompagnement des correspondants du réseau et des publics dans de nouvelles habitudes de loisirs et d’information



- **Inscription du numérique dans l'offre documentaire et d'action culturelle**
 - lutte contre la fracture sociale et numérique : accès gratuit de tous les Ligériens à l'offre de ressources, jusque dans les territoires les plus ruraux
 - éducation des jeunes au partage et à l'approfondissement de leur pratique numérique : ouverture à d'autres disciplines artistiques et culturelles
 - offre de ressources et actions en faveur des publics « empêchés »
- **Nouveaux partenariats et mutualisation de ressources et compétences**
 - avec les **médiathèques des 8 villes de plus de 10 000 habitants** autour de l'offre documentaire et notamment numérique, de la formation, de l'action culturelle
 - avec les **E.P.C.I** pour la valorisation de l'expertise territoriale des agents départementaux
 - avec les **médiathèques départementales d'Auvergne Rhône Alpes**. : co-construction d'une base de ressources en formation et action culturelle, mutualisation des formateurs internes



Conclusion

- **La lecture publique, compétence obligatoire des Départements, est devenue un acteur incontournable de l'aménagement et de l'attractivité des territoires.**
 - s'adapte aux attentes, en constante évolution, des usagers, grâce à des professionnels qui ont su prendre le virage de la modernité
 - joue, tout au long de la vie un rôle primordial dans la construction des citoyens, et ce depuis la plus petite enfance.
 - ouvre à tous des lieux de vie, de proximité, des lieux de pluralisme culturels, contribuant à la lutte contre l'obscurantisme et l'individualisme.

